

Végétations des rives d'eau courante



RÉPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX



VILLE DE
GENÈVE



Conservatoire
et Jardin botaniques
Genève

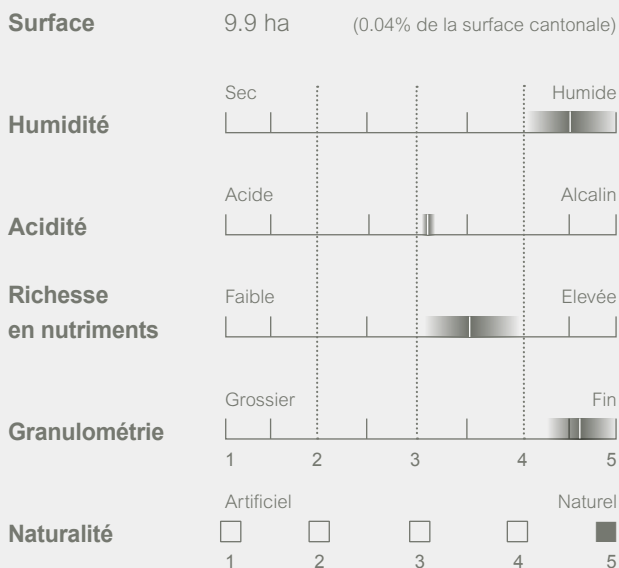
h e p i a

Haute école du paysage, d'ingénierie
et d'architecture de Genève

Végétations des rives d'eau courante

Glycerio-Sparganion / *Phalaridion arundinaceae* / *Caricion remotae*

Profil



Identité

Equivalence :

Code du milieu : 206

Guide des milieux naturels de Suisse : 2.1.4, 2.1.2.2

EUNIS : C2.1A, C2.1B, C2.11, C2.27,

C2.28, C2.33, C2.34, C3.11, C3.26

CORINE : 53.16, 53.4, 54.11

Protection :

OPN (*Glycerio-Sparganion*, *Phalaridion*),

LPN art. 21

REG : eau et humide

Description

Sous le terme « végétations des rives d'eau courante » sont majoritairement cartographiés les milieux qui bordent des cours d'eau soumis à une faible dynamique alluviale* ; caractéristique qui les distingue des glariers végétalisés de l'Allondon ou de la Laire.

La carte cantonale des milieux regroupe à l'échelle du 1 : 5'000^e les trois variantes suivantes :

- les groupements à glycéries (*Glycerio-Sparganion*) sont adaptés à une alternance modérée du niveau d'eau (maximum 0,6 m de variation) et se rencontrent au pied des berges des petites rivières^{7,8} à écoulement rapide. Ils se développent sur un substrat de type limoneux à graveleux, humide en permanence, riche en nutriments et soumis à une aération plus ou moins régulière, ce qui les distingue des roselières⁷.

Les glycéries (*Glyceria fluitantis*, *G. notata*)^{7,8} sont souvent dominantes. Elles sont parfois accompagnées de l'épilobe rosé (*Epilobium roseum*), de la véronique mouron d'eau (*Veronica anagallis-aquatica*)^{1,8} et de la délicate berle dressée (*Berula erecta*)^{7,8}, typique des tronçons calmes et ombragés². Certaines plantes enracinées sur les berges forment un tapis et tendent à recouvrir complètement le lit des plus petits ruisseaux, c'est notamment le cas du cresson d'eau (*Nasturtium officinale*)^{7,8} et de la véronique des ruisseaux (*Veronica beccabunga*)^{7,8}. Il est également possible de rencontrer des groupements dominés par le rubanier négligé (*Sparganium erectum* subsp. *neglectum*)^{7,8}, par exemple le long de la Seymaz.

Notons que cette végétation se mélange régulièrement avec des éléments des roselières comme le roseau commun (*Phragmites australis*)⁷, l'alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*)⁷ ou l'iris jaune (*Iris pseudacorus*)^{7,8}.

- les roselières à alpiste (*Phalaridion arundinaceae*) se développent principalement sur les alluvions récentes des cours d'eau, le plus souvent sur des substrats limoneux ou sableux, mais parfois aussi caillouteux⁷. Elles se rencontrent dans les fossés à marnage* important ou, plus rarement, à la périphérie des plans d'eau⁷ sur des surfaces d'atterrissement*¹. Dans tous les cas, elles sont soumises à de fortes fluctuations du niveau d'eau du sol (jusqu'à 2 m)⁷ avec une alternance de périodes de crue et d'exondation* qui favorise tantôt le dépôt de particules fines, tantôt la libération des éléments nutritifs* (minéralisation*)⁷.

Cette formation se caractérise par la présence de l'alpiste (*Phalaris arundinacea*)^{1,7,8} qui tend à former des populations monospécifiques* d'une hauteur moyenne de 2 m. La libération d'éléments nutritifs* favorise l'apparition d'espèces des sols riches en nutriments comme la morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*)^{7,8} ou des plantes associées aux ourlets eutrophes telles que le gaillet gratteron (*Galium aparine*)⁷ ou le liseron des haies (*Calystegia sepium*)⁷. Il est parfois possible d'observer des rudérales comme la prêle des champs (*Equisetum arvense*)⁷ ou le cresson des forêts (*Rorippa sylvestris*)⁷ indicatrices d'un caractère pionnier.

- les groupements à laïches à épis espacés (*Caricion remotae*), très discrets et minoritaires à Genève, se situent aux abords des sources, des résurgences d'eau ou des chemins forestiers humides⁴. Ils sont généralement dominés par des petites touffes de laïche à épis espacés (*Carex remota*)^{3,8} accompagnées par la cardamine flexueuse (*Cardamine flexuosa*)^{3,4,8}. Avec un peu de chance, il est également possible d'y apercevoir une espèce peu fréquente sur le canton : la cardamine amère (*Cardamine amara*)⁴.

Valeur biologique

Certains insectes affectionnent tout particulièrement les groupements à glycéries, qu'ils choisissent comme lieu d'éclosion¹, c'est-à-dire pour accomplir la mue qui les transformera d'un stade larvaire aquatique à un stade adulte terrestre. C'est le cas par exemple des libellules, comme l'agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), ou des éphémères. Ces groupements abritent également un certain nombre d'espèces menacées* comme le myosotis gazonnant (*Myosotis cespitosa*)¹ ou le rubanier négligé (*Sparganium erectum* subsp. *neglectum*)⁷ qui font l'objet d'une protection régionale.

Vulnérabilité et gestion

Comme la plupart des milieux aquatiques soumis aux variations de niveau d'eau, les groupements à glycéries dépendent du maintien d'une dynamique hydrologique* naturelle qui garantit l'alternance de phases d'inondation et d'exondation*.¹ Bien qu'ils soient plutôt résistants à la pollution et à la pression humaine, l'artificialisation* des berges a néanmoins entraîné un appauvrissement de leur diversité floristique¹. Toutefois, ils profitent de l'excellente capacité de régénération des plantes qui les composent¹. Ils sont favorisés par la fauche des rives, qui limite le développement des roselières. Les cours d'eau étant des voies de dispersion faciles, ils constituent des biotopes* privilégiés pour la propagation des espèces invasives*, qui s'installent rapidement sur les berges attenantes. La situation est fréquente pour l'impatiens glanduleuse (*Impatiens glandulifera*)² et la renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)². C'est plus rarement le cas de la jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*)², dont les tiges flottantes peuvent recouvrir complètement les petits cours d'eau et générer des conditions asphyxiantes défavorables à la flore et à la faune indigènes⁶. Une surveillance et un arrachage systématique selon les directives en vigueur sont donc préconisés.



Groupement à berle dressée (*Apio nodiflori-Buruletum erectae*), Hermance (Ainières)

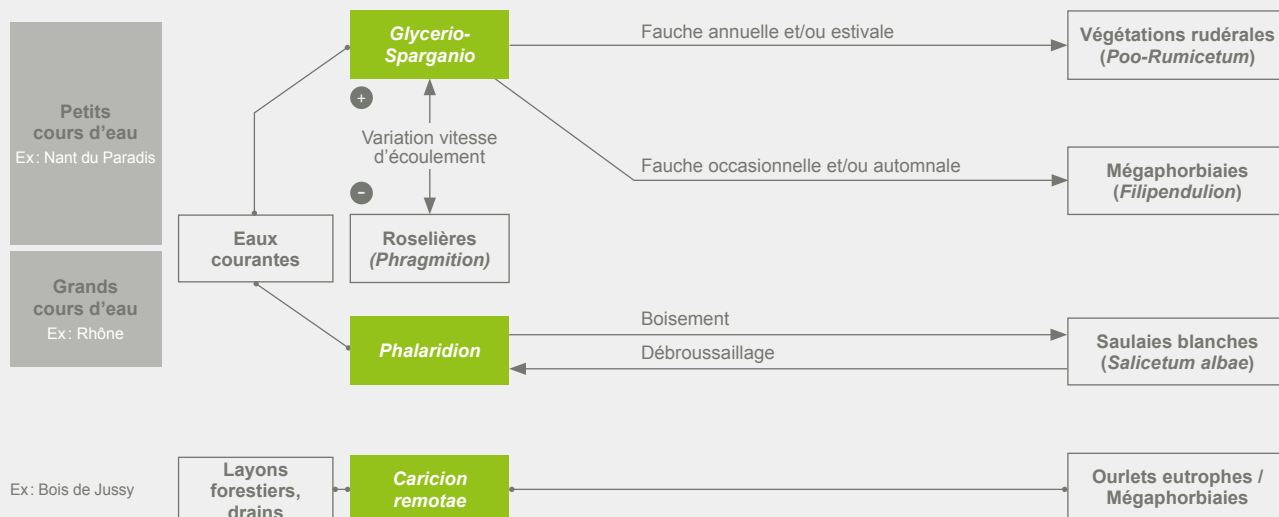


Groupement à véronique des ruisseaux (Groupement à *Veronica beccabunga*), Bois du Faisan (Versoix)



Groupement à glycérie plissée (*Glycerietum notatae*), Bois du Faisan (Versoix)

Dynamique

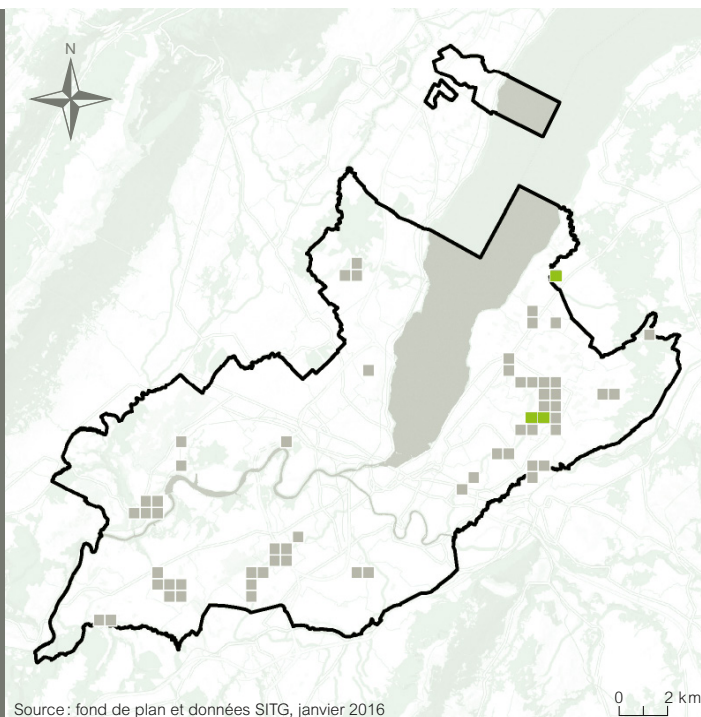


Où observer ?

Pour observer la végétation des groupements à glycéries, rendez-vous sur les rives de la Seymaz (Choulex) ou le long de l'Hermance (Anières, frontière française).

Quand observer ?

Entre juin et août pour pouvoir observer les espèces des groupements à glycéries, comme le rubanier négligé ou la berle dressée en fleur.



Source : fond de plan et données SITG, janvier 2016

Espèces



Berle dressée

Laïche à épis espacés

Epilobe rosé

Glycérie flottante

Glycérie plissée

Iris jaune

Cresson d'eau

Alpiste roseau

Cresson des forêts

Rubanier négligé

Véronique mouron d'eau

Véronique des ruisseaux

Berula erecta

Carex remota

Epilobium roseum

Glyceria fluitans

Glyceria notata

Iris pseudacorus

Nasturtium officinale

Phalaris arundinacea

Rorippa sylvestris

Sparganium erectum

subsp. *neglectum*

Veronica anagallis-aquatica

Veronica beccabunga



Troglodyte mignon



Caloptéryx éclatant

Caloptéryx vierge

Agrion de Mercure

Cordulégastre annelé

Agrion à larges pattes



Conocéphale gracieux



Azuré de l'ajonc



Troglodytes troglodytes

Calopteryx splendens splendens

Calopteryx virgo virgo

Coenagrion mercuriale

Cordulegaster boltonii

Platycnemis pennipes

Ruspolia nitidula

Plebejus argus

Lepyrus palustris

Nanophyes marmoratus



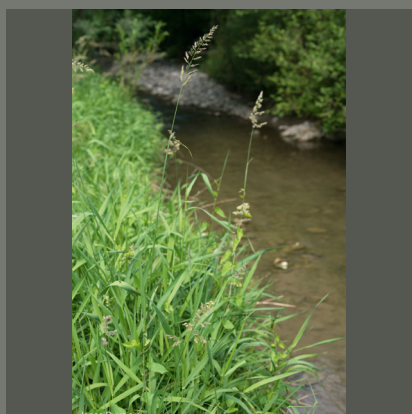
Renouée de Sakhaline



Espèces invasives* :

- Impatiens glanduleuse (*Impatiens glandulifera*), jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*), renouées (Reynoutria spp.), solidage du Canada (*Solidago canadensis*), solidage géant (*Solidago gigantea*).
- Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*).

Illustrations



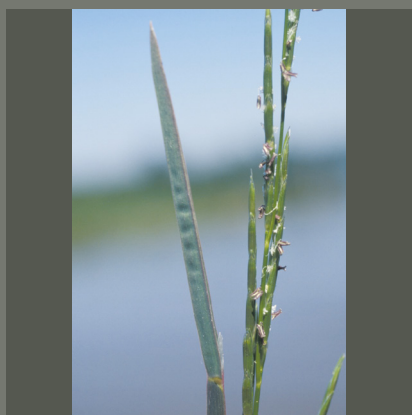
Alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*)



Iris jaune (*Iris pseudacorus*)



Véronique mouron d'eau (*Veronica anagallis-aquatica*)



Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*)



Laïche à épis espacés (*Carex remota*)



Cordulégastre annelé (*Cordulegaster boltonii*)



Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*)

Le saviez-vous ?

Comme de nombreux milieux humides, les végétations situées le long des rives d'eau courante constituent un filtre naturel capable d'améliorer significativement la qualité des eaux¹. En effet les plantes qui s'y développent absorbent une partie des nitrates et des phosphates (souvent d'origine agricole) contenus dans l'eau. De plus, elles contribuent à l'oxygénation du milieu en libérant de l'oxygène atmosphérique par leurs racines, favorisant ainsi l'activité bactérienne responsable de la dégradation des déchets organiques⁵.



Notons que le rubanier (*Sparganium erectum*) est même parfois utilisé dans les stations d'épuration où il participe à l'assainissement des eaux !

Lien avec la classification phyto-ge



PHRAGMITO-MAGNOCARICETEA

NASTURTIO-GLYCERIETALIA

Phalaridion arundinaceae

Phalaridetum arundinaceae

(*Rorippo sylvestris*-*Phalaridetum arundinaceae*)

Glycerio-Sparganion

Glycerio-Sparganietum neglecti

Glycerietum fluitantis

Glycerietum notatae

Nasturtietum officinalis

Groupe à *Veronica beccabunga*

Apio nodiflori – *Beruletum erectae*

MONTIO-CARDAMINETEA

MONTIO-CARDAMINETALIA

Caricion remotae

Caricetum remotae

Références

1. Delarze R. & Gonseth Y., Guide des milieux naturels de Suisse: Ecologie – Menaces – Espèces caractéristiques, Rossolis, Bussigny, 424 p., (2008)
2. GREN Biologie Appliquée Sàrl, Etude de la végétation rivulaire des cours d'eau genevois, 44 p., (2011)
3. Prunier P., Greulich F., Béguin C., Delarze R., Hegg O., Klötzli F., Pantke R., Peter S., Vittoz P., Associations végétales de Suisse – Clé d'identification, version intermédiaire, 160 p., (27 mai 2014)
4. Collectif (sous la coordination de Azuelos L. et Renault O.), Les milieux naturels et les continuités écologiques de Seine-et-Marne, 416 p., (2013)
5. Haddad Y., La phytoépuration jusque dans les jardins, in: Horticulture Romande n° 1, (2012)
6. Site web de la DGNP*, page sur la flore avec les fiches « espèces invasives » : <http://ge.ch/nature/publications/flore> (informations de septembre 2015)
7. Prunier P. et al., Associations végétales de Suisse – Synthèse intermédiaire « Roselières et magnocariçaies, version mise à jour », (mai 2015)
8. Latour C., Clé des groupements végétaux du canton de Genève, in: Saussurea 40, 89-98 p., (2010)

Auteurs Sophie Pasche, Yves Bourguignon, Pascal Martin, Florian Mombrial, Patrice Prunier **Collaborateurs** Mathieu Chevalier, Mathieu Comte, Emmanuelle Favre, Laure Figeat **Illustrations** (dans l'ordre d'apparition de gauche à droite et de haut en bas) : Manuel Faustino – Groupe à rubanier (*Glycerio-Sparganietum neglecti*), Seymaz (Choulex); Jacques Gilliéron – *Calopteryx virgo*; Mathieu Chevalier – *Berula erecta*; Gilles Carron – *Plebejus argus*; Patrice Prunier – *Veronica beccabunga*; Gilles Carron – *Coenagrion mercuriale*; Manuel Faustino – Groupe à berle dressée (*Apio nodiflori*-*Buruletum erectae*), Hermance (Anières); Manuel Faustino – Groupe à véronique des ruisseaux (Groupe à *Veronica beccabunga*), Bois du Faisan (Versoix); Manuel Faustino – Groupe à glycérie plissée (*Glycerietum notatae*), Bois du Faisan (Versoix); Jonas Duvoisin – *Reynoutria sachalinensis*; Jonas Duvoisin – *Phalaris arundinacea*; Patrice Prunier – *Iris pseudacorus*; Jonas Duvoisin – *Veronica anagallis-aquatica*; Patrice Prunier – *Glyceria fluitans*; Jonas Duvoisin – *Carex remota*; Emmanuel Wermeille – *Cordulegaster boltonii*; Emmanuel Wermeille – *Ruspolia nitidula*; Anne-Laure Maire – *Sparganium erectum* subsp. *neglectum* **Contributeurs** voir [ici](#).

Ce document appartient au corpus de fiches descriptives des milieux genevois. L'ensemble des fiches est accessible et téléchargeable [ici](#). Le mode d'emploi des fiches est accessible [ici](#). Les termes annotés (*) sont décrits dans le glossaire [ici](#). La liste des acronymes est accessible [ici](#). Date de publication : Novembre 2016.